



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE  
**A I G N E**  
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47  
Fax : 04.68.91.80.65  
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 034-213400062-20221121-D202231-DE

Liberté - Égalité - Fraternité



**2022-31**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : Décision modificative du budget - cautions**

**L'an deux mille vingt-deux**

Le : vingt-un novembre à 18 heures 00

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

**Date de la convocation : le 15 novembre 2022**

**PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS Claude, VERMER Josianne.**

**EXCUSES/ABSENTS :**

Monsieur le Maire expose :

- suite au départ du locataire de l'appartement 603, Rue des Fossés, il convient de procéder au remboursement de sa caution.
- Les crédits portés au budget 2022, compte 165, en dépense d'investissement ne sont pas suffisants.

Il convient de procéder à une décision modificative du budget pour prendre en compte le remboursement de la caution au locataire, selon les modalités suivantes :

- Dépense investissement : chapitre 16 compte 165 + 40,00
- Recette investissement : chapitre 10 compte 10226 : + 40,00

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 034-213400062-20221121-D202231-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

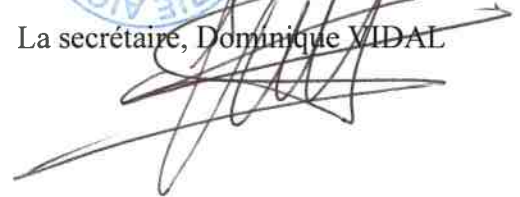
Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).